



Vous venez d'emménager

Pour la collecte des déchets ménagers :
CONTACTEZ LE SICTOM DE LA RÉGION
DE CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE

Pour bénéficier du service public de collecte des déchets ménagers, vous devez prendre contact avec les services du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire afin de créer votre dossier et choisir votre mode de collecte des ordures ménagères.



LE SAVEZ-VOUS ?
LE SERVICE DE COLLECTE
DES DÉCHETS MÉNAGERS
EST UN SERVICE PUBLIC
OBLIGATOIRE



► En porte-à-porte avec un **bac de 80, 120, 180, 240, 360 litres** au choix selon la composition de votre foyer.



► En **apport volontaire avec un badge d'accès** à l'ensemble des colonnes ordures ménagères du territoire.



► Le tri des emballages en verre, du papier et des emballages en plastique, métal et carton se fait dans les colonnes d'apport volontaire réparties sur l'ensemble du territoire.

Pour contacter le SICTOM et créer votre dossier :

Merci de privilégier autant que possible les démarches sur place et par mail. Le standard téléphonique du SICTOM est très sollicité et difficilement joignable.

Rendez-vous sur place à l'accueil :

Rue Saint Barthélémy - ZI Saint Barthélémy
45110 Châteauneuf-sur-Loire

Lundi et jeudi de 9h à 13h et de 14h à 17h

Mardi de 9h à 13h et de 14h à 18h30

Mercredi et vendredi de 9h à 13h

Par mail :

sictom@sictom-chateauneuf.fr

Par téléphone : 02 38 59 50 25

Le standard est joignable aux horaires d'ouverture de l'accueil

Vous pouvez prendre rendez-vous avec un agent grâce à l'application ClicRDV accessible sur www.sictom-chateauneuf.fr



LE SICTOM

DE LA RÉGION DE CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE

en quelques mots



Le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire est composé de 63 communes regroupées en 3 communautés de communes. Il couvre une population de près de 84 000 habitants.

SES MISSIONS PRINCIPALES :

- ▶ La collecte et le traitement des ordures ménagères,
- ▶ La collecte sélective du verre, des papiers et des emballages légers,
- ▶ L'exploitation de 10 déchèteries.



AU SICTOM DE LA RÉGION DE CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE, LE SERVICE DE COLLECTE EST FINANCÉ PAR LA REDEVANCE INCITATIVE.

La redevance incitative est la contribution demandée à l'utilisateur pour utiliser le service public des déchets.

Sur le territoire du SICTOM, la redevance remplace depuis 2017 la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, impôt local basé sur la valeur locative du logement (habitation et dépendances) et prélevé dans la taxe foncière due par les propriétaires ou répercuté dans les charges locatives pour les locataires.

Le système de facturation de la redevance est en lien avec la quantité de déchets produite par les usagers. Elle encourage ceux-ci à être plus attentifs à leur production de déchets et à trier.

En savoir + : www.sictom-chateauneuf.fr

Suivez-nous sur  : [@sictomchateauneufsurloire](https://www.facebook.com/sictomchateauneufsurloire)
ou sur PanneauPocket : téléchargez l'application sur app.panneaupocket.com

